

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DELIBERATION n° 2024.00108
DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 25/03/2024

Politique	Renforcer le bien-être social	Dossier n°	CM-002267
Commission	Sports - Vie associative - Démocratie locale		
Direction en charge	Sports, Loisirs et vie sociale		
Objet	Demande de subvention auprès de l'Etat dans le cadre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) 2024 pour les travaux de maintenance de la piscine Grouchy - Approbation.		

Président : **M. Gaël PERDRIAU, Maire**

Date de convocation du Conseil : **13/03/2024**

Nombre de Conseillers en exercice au jour de la séance : **59**

Nombre de présents : 51

Nombre de pouvoirs : 7

Nombre de voix : 58

Présents

Mme Nicole AUBOURDY, M. Abdelouahb BAKLI, M. Jean-Pierre BERGER, Mme Nora BERROUKECHE, M. Lionel BOUCHER, M. François BOYER, M. Marc CHASSAUBENE, Mme Laura CINIERI, M. Paul CORRIERAS, M. Pierrick COURBON, M. Charles DALLARA, M. Gabriel DE ALMEIDA, Mme Colette DUCROS, Mme Isabelle DUMESTRE, M. Frédéric DURAND, Mme Catherine GROUSSON, M. Jean JAMET, Mme Christiane JODAR, M. Lionel JOUFFRE, Mme Diarra KANE, M. Robert KARULAK, Mme Siham LABICH, Mme Pascale LACOUR, M. Claude LIOGIER, Mme Annick LIOTIER, M. Olivier LONGEON, Mme Cyrine MAKHLOUF, Mme Dominique MANIN, Mme Brigitte MASSON, M. Patrick MICHAUD, Mme Christiane MICHAUD-FARIGOULE, M. Michel NEBOUT, M. Thierry NITCHEU, M. Tom PENTECOTE, M. Gaël PERDRIAU, Mme Marie-Jo PEREZ, Mme Nicole PEYCELON, Mme Christel PFISTER, M. Jacques PHROMMALA, M. Antoine POMEON, M. Ali RASFI, Mme Brigitte REGEFFE, Mme Laurence RICCIARDI, Mme Fanny RIVEY, M. Alain SCHNEIDER, Mme Nadia SEMACHE, Mme Danielle TEIL, Mme Julie TOKHI, Mme Laetitia VALENTIN, Mme Catherine ZADRA, Mme Maryse ZOFFO

Pouvoirs

M. Denis CHAMBE donne pouvoir à M. Claude LIOGIER,
M. Germain COLLOMBET donne pouvoir à Mme Julie TOKHI,
M. Jean DUVERGER donne pouvoir à M. Olivier LONGEON,
Mme Véronique FALZONE donne pouvoir à Mme Pascale LACOUR,
Mme Marie-Eve GOUTELLE donne pouvoir à Mme Nicole PEYCELON,
M. Jean-Pierre KOTCHIAN donne pouvoir à M. Marc CHASSAUBENE,
Mme Anne-Sophie RIOU donne pouvoir à M. Robert KARULAK

Absents-Excusés

M. Gilles ARTIGUES

Secrétaire de séance

M. Lionel JOUFFRE

■ **Rappel et références**

Le bien-être social, un des trois piliers de la politique municipale, doit répondre aux exigences légitimes du quotidien des habitants. La Ville de Saint-Étienne, en tant que membre du réseau des villes inclusives et durables Unesco, se doit d'offrir un cadre de vie toujours plus apaisé et respectueux de l'environnement. Pour cela, la Ville de Saint-Étienne enrichit le quotidien de chacun. Être bien dans sa ville, c'est s'y épanouir au-delà du strict nécessaire. Nous donnons les moyens

aux Stéphanois de pratiquer tous les sports, quel que soit leur niveau, en offrant toujours plus d'équipements propices à la pratique.

■ **Motivation et opportunité**

La Ville de Saint-Étienne, dans sa politique sportive, incite à l'activité physique et favorise la pratique sportive. Cet engagement se traduit notamment dans la nécessaire réhabilitation de bâtiments vétustes du patrimoine sportif.

Dans cette perspective, la Ville de Saint-Etienne souhaite engager des travaux de rénovation de la piscine Grouchy pour améliorer notamment son confort d'usage.

Il s'agit d'assurer dès cette année une première phase de travaux avant une seconde phase de travaux de rénovation qui devra intervenir d'ici dix ans.

Avoir une maintenance régulière de cet équipement sportif est en effet important pour les usagers de la ville de Saint-Étienne. Les données de fréquentation annuelle en témoignent, l'établissement aquatique ayant accueilli, en 2023 :

- 25 244 usagers des établissements scolaires (primaires, secondaires, universités) et autres centres de formation ainsi que des centres sociaux et médicaux-sociaux,
- 29 846 usagers des associations sportives,
- 37 450 usagers « grand public ».

■ **Contenu**

Cette première phase de travaux programmée sur la période de juillet 2024 à septembre 2025, portera sur le renforcement de la structure et le remplacement des systèmes de traitement et distribution d'air de l'équipement sportif :

- une intervention sur les charpentes métalliques de la halle bassin et des poteaux associés : traitement (dont traitement contre le plomb), confortement, anti-rouille et renfort de la charpente métallique,
- la réfection des étanchéités des diverses toitures « terrasses techniques » (locaux techniques et vestiaires),
- la remise en état des planchers hauts des locaux techniques, un traitement coupe-feu du local chaufferie et une reprise des élévations,
- le remplacement de la centrale de traitement de l'air et de la distribution aéraulique,
- la réfection à neuf du grand bassin (démolition / reconstruction) dont :
 - réfection du revêtement et de l'étanchéité du grand bassin,
 - traitement des bétons du grand bassin.

De plus, cette réhabilitation du bassin sportif permettra une amélioration de l'équipement en offrant la possibilité d'y accueillir des compétitions régionales.

Ces travaux de sécurisation et mise aux normes des équipements publics sont éligibles à la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL), dispositif visant à soutenir les grandes priorités d'investissement des communes ou de leurs groupements

Le coût global de l'opération s'élève à 3 096 000 € TTC avec les divers coûts d'études et diagnostics préalables soit un coût HT des travaux de 2 077 000 €.

La subvention sollicitée auprès de l'Etat, au titre de la DSIL 2024, représente 20% des dépenses éligibles HT soit la somme de 415 400 €.

■ **Maîtrise d'ouvrage**

Ville de Saint Etienne

■ Point financier

TABEAU DE FINANCEMENT

Origine des fonds TTC (1)	Investissement		Fonctionnement	
	Coût	Subventions ou autres recettes à percevoir	Coût	Participations ou Dotations à percevoir
Ville (dont recettes de fonctionnement)	3.096.000 €			
Département				
Région				
État		415.400 €		
Europe				
SEM				
Autre				
Total des coûts et montants perçus par la Ville	3.096.000 €	415.400 €	00.00 €	00.00 €
Charge nette Ville		2.680.600 €		00.00 €

(1) Attention : Remplacer TTC par HT s'il s'agit d'une activité assujettie à TVA

■ Proposition

Il est demandé à l'Assemblée Délibérante de bien vouloir :

- approuver le projet de rénovation de la piscine Grouchy,
- approuver la demande de subvention auprès de l'Etat au titre de la DSIL pour un montant de 415 400 €, soit 13,42 % du coût global TTC de l'opération,
- autoriser M. le Maire ou son représentant, Adjoint ayant reçu délégation, à signer les actes afférents cette demande de subvention,
- imputer la dépense et/ou la recette :

Imputation budgétaire	Investissement				Fonctionnement		
	Exercice(s)	Chapitre(s)	Article(s)	N° Opération	Exercice(s)	Chapitre(s)	Article(s)
Dépenses études	2024 et 2025	20	2031	2016 P 6872			
Dépenses travaux	2024 et 2025	23	2313	2016 P 6872			
Recettes	2024 et 2025	13	1321	2016 P 6872			

■ Décision

Proposition adoptée

58 voix pour

Pour Extrait,
Le Maire,

Le secrétaire,

Gaël PERDRIAU

Lionel JOUFFRE